

# **MÉMOIRE POUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES**

**Par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)**

Août 2020

**ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS  
DE LIVRES**

## RECOMMANDATIONS

L'ANEL recommande au gouvernement du Canada :

- de faire passer le budget annuel du Fonds du livre du Canada (FLC) de 38,4 millions de dollars à 58,4 millions de dollars sur cinq ans ou moins;
- de compléter l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur* (LDA) au courant de l'année en apportant les modifications nécessaires à la *Loi* pour assurer aux ayants droit une juste rétribution pour l'usage de leurs œuvres<sup>1</sup>;
- de mettre en place des politiques ou mécanismes qui stimulent l'achat des livres édités par des éditeurs nationaux.

L'ANEL précise aux membres du Comité permanent des finances qu'elle maintient l'ensemble des recommandations déjà formulées dans ses précédents mémoires<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> [https://www.anel.qc.ca/wp-content/uploads/2018/12/Me%CC%81moire-de-lAssociation-nationale-des-e%CC%81diteurs-de-livres-ANEL\\_Comite%CC%81-INDU\\_10-de%CC%81cembre-2018.pdf](https://www.anel.qc.ca/wp-content/uploads/2018/12/Me%CC%81moire-de-lAssociation-nationale-des-e%CC%81diteurs-de-livres-ANEL_Comite%CC%81-INDU_10-de%CC%81cembre-2018.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.anel.qc.ca/wp-content/uploads/2018/09/Me%CC%81moire-de-lANEL\\_Consultations-pre%CC%81budge%CC%81taires\\_Ottawa-2017.pdf](https://www.anel.qc.ca/wp-content/uploads/2018/09/Me%CC%81moire-de-lANEL_Consultations-pre%CC%81budge%CC%81taires_Ottawa-2017.pdf);  
[https://www.anel.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/Me%CC%81moire-ANEL-ACP\\_Consultations-pre%CC%81budge%CC%81taires-2018\\_Ottawa.pdf](https://www.anel.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/Me%CC%81moire-ANEL-ACP_Consultations-pre%CC%81budge%CC%81taires-2018_Ottawa.pdf);  
<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/431/FINA/Brief/BR10631382/br-external/Jointly2-10106302-f.pdf>

## CONTEXTE

L'ANEL regroupe plus de 110 maisons d'édition canadiennes de langue française, de toutes tailles, établies dans quatre provinces. Ces maisons publient plus de 5000 titres annuellement sous différents formats (audio, livrel, papier), allant du roman au guide pratique, en passant par la poésie, l'essai, l'album jeunesse, l'ouvrage scientifique, le manuel scolaire ou le livre d'art.

Dans le cadre des préconsultations budgétaires menées par le Comité permanent des finances, l'ANEL présente dans ce mémoire l'impact de la pandémie de la COVID-19 et du numérique sur le secteur de l'édition de livres et rappelle l'importance du FLC et de la LDA pour notre industrie. C'est pourquoi l'ANEL recommande au gouvernement d'augmenter le budget du FLC de 38,4 millions de dollars à 58,4 millions de dollars sur cinq ans ou moins, de mettre en place des politiques ou mécanismes qui stimulent l'achat des livres publiés par des éditeurs nationaux, comme un crédit d'impôt à l'édition, et de compléter l'examen de la LDA amorcé le 27 mars 2018.

Dans le contexte d'incertitude économique engendré par la COVID-19, il importe plus que jamais que le gouvernement s'assure que les éditeurs bénéficient des ressources financières nécessaires au développement de leur entreprise et à travers celle-ci au maintien des emplois de milliers de Canadiens qui œuvrent à faire connaître nos auteurs à travers le monde. Soutenir les éditeurs d'ici, c'est soutenir l'ensemble de la chaîne du livre et reconnaître le rôle crucial de cette industrie dans le développement social et économique du pays.

Selon un sondage mené par l'ANEL auprès de ses membres, entre le 22 et le 28 mai (50 répondants) :

- 42 % des éditeurs prévoient des pertes financières de l'ordre de 20 % à 39 % pour l'année 2020 et 20 % entre 60 % et 79 %;
- 70 % des éditeurs sondés prévoient annuler ou reporter certaines parutions prévues pour 2020. De ce nombre, 47 % disent avoir reporté la parution de 10 % à 19 % des titres de 2020 à 2021;
- 60 % des éditeurs s'avouent inquiets concernant la relance du secteur et la rentrée littéraire de l'automne, notamment à cause de la tenue plus qu'incertaine d'événements majeurs, comme les salons du livre;
- 28 % des éditeurs estiment avoir besoin de 6 à 12 mois pour une reprise de leurs activités régulières et 16 % à plus d'un an, si le pays réussit à éviter une deuxième vague.

L'ANEL reconnaît l'aide consentie par le ministre du Patrimoine canadien pour soutenir les organismes responsables de la culture à traverser la crise sanitaire et à faire face à l'avenir<sup>3</sup>. Pour le secteur de l'édition, ce soutien sera essentiel pour permettre aux

---

<sup>3</sup><https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2020/05/fonds-durgence-relatif-a-la-covid-19-pour-soutenir-les-organismes-charges-de-la-culture-du-patrimoine-et-du-sport-prochaines-etapes-pour-venir-en-a.html>

éditeurs de reprendre leurs activités éditoriales. Mais nous constatons que la pandémie n'a fait qu'exacerber les problèmes déjà énoncés par les représentants du secteur lors de précédentes consultations, soit la précarité financière des éditeurs, l'équilibre fragile de la chaîne du livre et l'impression de gratuité associée aux œuvres numériques par les citoyens. Si la croissance des ventes en ligne pendant le confinement a été perçue comme un baume, celle-ci n'a pas remplacé les ventes réalisées normalement dans les librairies, alors que le report ou l'annulation de parutions, lui, aura un impact majeur dans les mois à venir.

## LE FONDS DU LIVRE DU CANADA : UN PROGRAMME QUI A FAIT SES PREUVES

Les éditeurs canadiens publient 80 % des nouveaux livres écrits par des auteurs canadiens chaque année. En 2016, ce secteur a généré 1,6 milliard de dollars. Selon les données du FLC, l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne a soutenu 9570 emplois et a représenté 756,5 millions de dollars du PIB du Canada en 2017<sup>4</sup>. Le Cadre stratégique du Canada créatif (2017) recommandait d'investir dans les créateurs et les entrepreneurs culturels canadiens en modernisant le Fonds de la musique du Canada (FMC) et le FLC<sup>5</sup>. Alors que le budget de 2019<sup>6</sup> a accru les sommes du FMC, rien n'a encore été fait pour le FLC. Le temps est venu de prendre les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre cette recommandation.

En 2019-2020, les éditeurs admissibles ont fait état de ventes dépassant 346 millions de dollars, dont près du tiers sur les marchés étrangers. Le programme du FLC est efficace et joue un rôle essentiel pour le développement de notre industrie<sup>7</sup>. Toute discussion sur sa modernisation se doit de reconnaître que le budget du programme a été établi en 2001, soit avant l'adoption généralisée de la vente au détail en ligne, des téléphones intelligents et appareils électroniques, de la prolifération des formats numériques et de la consolidation généralisée de l'édition, de la distribution et de la vente de livres à l'échelle mondiale. Comme nous l'évoquions au ministre du Patrimoine Steven Guilbeault, le 5 mars dernier, l'érosion du budget du FLC au cours des 18 dernières années signifie que le FLC – et par extension les éditeurs qu'il appuie – doit faire plus avec moins pour rester concurrentiel dans un marché en évolution.

Malgré un investissement important pour le projet d'invitation d'honneur du Canada à Francfort et le développement de l'édition accessible, ceci n'allège pas la pression exercée sur les programmes de base du FLC. La valeur réelle du Fonds a diminué de près de 40 % depuis 2001, ce qui en a réduit les retombées. Chaque année, de nouveaux éditeurs participent au volet *Soutien aux éditeurs*, signe d'un secteur dynamique, mais ce qui accroît encore une fois la pression sur le programme. Quant au volet *Soutien aux organismes*, il est aussi trop populaire. Entre 2012-2013 et 2017-2018, la demande de financement a toujours été supérieure aux fonds disponibles. Pour 2017-

---

<sup>4</sup><https://www.canada.ca/content/dam/pch/documents/corporate/publications/evaluations/CBF-Evaluation-Final-Report-fr.pdf>

<sup>5</sup><https://www.canada.ca/content/dam/pch/documents/campaigns/creative-canada/CCCadreFramework-FR.pdf>

<sup>6</sup> <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>

<sup>7</sup><https://www.canada.ca/content/dam/pch/documents/corporate/publications/evaluations/CBF-Evaluation-Final-Report-fr.pdf>

2018, la valeur des demandes reçues dépassait d'environ 30 % le budget annuel de 5,6 millions de dollars du FLC. De nombreux organismes ont été forcés de réduire leurs activités en raison du manque de financement, même si le projet était conforme aux objectifs du gouvernement.

L'augmentation proposée de 20 millions de dollars sur les cinq prochaines années apporterait une plus grande stabilité à l'industrie et alimenterait une nouvelle phase de croissance et de développement.

Les répercussions d'une augmentation du budget du FLC sur l'industrie permettraient :

- d'encourager l'innovation numérique et l'expérimentation;
- d'accroître la capacité concurrentielle dans le secteur canadien de l'édition;
- d'accroître les ventes sur le marché domestique et à l'international;
- d'augmenter la visibilité des auteurs canadiens dans les librairies d'ici et d'ailleurs;
- d'aider à renforcer les capacités des maisons d'édition autochtones et des professionnels de l'édition autochtones;
- de créer de nouveaux emplois et de maintenir en poste avec des salaires compétitifs les travailleurs qualifiés, majoritairement des femmes, dans notre industrie.

## **LE DROIT D'AUTEUR : FONDEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE DU LIVRE**

Quand le numérique participera-t-il enfin à la croissance des industries culturelles et de ses créateurs? Avec la pandémie de la COVID-19, le numérique n'aura jamais été aussi présent dans la vie des Canadiens. Depuis plusieurs années, l'ANEL présente dans ses mémoires les bouleversements que le numérique amène dans la rétribution des ayants droit – et à travers eux les failles du régime actuel de droit d'auteur – ainsi que le risque financier que représente pour l'éditeur l'édition d'un livre (papier ou numérique).

Ces derniers mois, les éditeurs ont reçu plusieurs demandes pour une utilisation libre de droits d'œuvres (papier et numérique) sur une plateforme ou par le réseau de l'éducation pour un enseignement à distance. Pourquoi cet usage devrait-il être gratuit, alors que Facebook, YouTube et les autres plateformes de communication comme Zoom ou Teams voient leurs revenus croître? Le 28 avril 2020, le directeur de l'OMPI, monsieur Francis Gurry, lançait cet avertissement : « Avec la pandémie, la gratuité des produits culturels – livres, films ou concerts – s'est répandue. Mais cette entorse à la propriété intellectuelle n'est pas sans danger pour un secteur déjà fragile. » Pour monsieur Gurry, cette gratuité a pour effet de réduire les revenus du secteur et, par ricochet, des professionnels de la culture. La pandémie de la COVID-19 aura mis de

l'avant l'équilibre fragile des industries culturelles et la précarité des travailleurs culturels, mais également le rôle crucial du secteur culturel pour l'économie des pays<sup>8</sup>.

Les sommes habituellement destinées à la culture vont de plus en plus vers l'achat de services Internet et d'outils technologiques. Les éditeurs s'adapteront pour répondre à la demande grandissante d'œuvres numériques, provenant surtout du secteur scolaire, mais quelle somme l'utilisateur est-il prêt à déboursier pour du contenu canadien innovant et de qualité?

Si la crise sanitaire a permis aux Canadiens d'adopter davantage le livre numérique, celui-ci se traduit encore aujourd'hui pour les éditeurs par un investissement supplémentaire nullement compensé par une augmentation conséquente des revenus<sup>9</sup>. La part de la chaîne de valeur qui leur revient ne correspond donc pas à l'importance du travail réalisé. Si l'avenir tend vers une plus grande production d'œuvres numériques, il faudra s'assurer que le contenu diffusé fasse place de choix au contenu canadien et qu'il reconnaisse les investissements des éditeurs en leur assurant un financement adéquat et en mettant à contribution tous ceux qui profitent du travail des créateurs canadiens. C'est pourquoi l'ANEL recommande au gouvernement :

- de revoir le principe d'utilisation équitable à des fins d'éducation (article 29);
- de revoir la LDA pour contrer le piratage en modifiant le régime d'avis et avis pour avis et retrait;
- d'étendre le régime de copie privée aux appareils de lecture (liseuses, tablettes électroniques, téléphones portables, etc.);
- de reconnaître le rôle fondamental que jouent les sociétés de gestion collective auprès des créateurs.

---

<sup>8</sup> <https://www.ledevoir.com/culture/577868/covid-19-le-milieu-culturel-mis-en-danger-par-une-trop-grande-gratuite>

<sup>9</sup> Le prix du livre numérique est généralement 25% moins élevé que celui du papier. Pourtant, les investissements sont semblables.

## CONCLUSION

Le rôle de l'éditeur consiste à maintenir un fonds d'édition et à faire rayonner nos auteurs. Le livre n'est pas un simple produit marchand, c'est avant tout l'expression de notre culture, de notre histoire passée et de notre avenir. Pour maintenir cette bibliodiversité, l'éditeur doit prendre des risques. Afin de continuer à assurer aux Canadiens une littérature riche et diversifiée, l'ANEL demande au gouvernement du Canada d'augmenter le budget du FLC, de mettre en place des politiques ou mécanismes qui stimulent l'achat des livres édités par des éditeurs nationaux et d'assurer aux créateurs un cadre légal leur garantissant la stabilité nécessaire pour susciter et accroître les investissements dans la création de livres canadiens de qualité. En suivant ces recommandations, le gouvernement s'assure :

- d'encourager la prise de risque des éditeurs dans des contenus stimulants, novateurs et rédigés par des auteurs canadiens;
- de soutenir le développement de compétences nécessaires à l'utilisation du numérique pour la promotion de notre littérature sous différents formats et sur différentes plateformes;
- de soutenir l'innovation en édition et la recherche de nouvelles sources de financement pour les créateurs;
- d'accroître la présence de nos auteurs auprès des lecteurs canadiens comme étrangers;
- et de s'assurer que les éditeurs continuent de contribuer à l'économie canadienne et au bien-être de nos concitoyens.

Il est vital pour le développement et le rayonnement d'une nation de valoriser la lecture et de soutenir une édition nationale. L'ANEL espère que le prochain budget fédéral tiendra compte des recommandations émises par le secteur canadien de l'édition depuis les dernières années en faisant de la culture, et plus particulièrement de l'édition, une de ses priorités gouvernementales.